

<u>SUJET</u>	<u>MESURES</u>	<u>REMARQUES</u>	<u>ARTICLES</u>
Lutte contre les discriminations et valorisation de la diversité	Rappel des différentes formes de discrimination prohibées par la loi		3.2
	Déploiement de la formation de lutte contre les discriminations et promotion de la diversité auprès des différents agents		
Prévention des violences internes (entre agents)	Formation de 2 jours relative au traitement des alertes de violence interne au travail	Formation à destination des acteurs RH	3.3
	Mise à disposition de "ma ligne d'écoute"	<i>"dispositif d'aide et de soutien psychologique anonyme et gratuit"</i>	
	Recensement et instruction des situations de violence internes, présentées 1 fois par an au CHSCT	CHSCT a accès à ces données via un outil dédié	
	Mise en place de la médiation interne afin de permettre un règlement amiable d'une situation conflictuelle entre agents	Procédure initiée par les DRH, et le médiateur dispose d'une formation spécifique et intervient dans le cadre d'une convention spécifique	3.4
Favoriser l'expression des salariés	Mise en place de baromètre sociaux indicateurs de qualité de vie au travail et perception des salariés sur des mesures liées au travail		4.1 et 4.2
	Ouverture d'un réseau social interne	Mis en place afin de fluidifier les échanges	4.3
	Création d'espaces d'expression pour les agents (échanges libres sur les pratiques professionnelles, réunions d'expression sur la base du volontariat, groupe de pairs)		4.4